



2335, route du Fleuve  
Les Éboulements (Québec)  
G0A 2M0

## AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ**  
par la soussignée, Linda Gauthier,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière  
de la susdite municipalité

**QUE** le conseil de la municipalité des Éboulements sera saisi, lors de la séance ordinaire du 3 août 2020 à 20 h, qui se tiendra à l'édifice municipal, situé au 2335 route du Fleuve, de la nature et de l'effet d'une dérogation mineure située **3059, route du Fleuve**, Les Éboulements, sur le **lot 5 439 315** du cadastre du Québec.

**QUE** cette dérogation mineure portant le numéro **DM 102-2020** consiste à :

- **Autoriser un total de 77,29 m<sup>2</sup> de superficie de garage au lieu de 55 m<sup>2</sup> au maximum pour un terrain d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> et moins, tel que prescrit par le tableau 5.1 « Grilles des constructions accessoires à l'usage résidentiel » du règlement de zonage n° 117-11 de la municipalité des Éboulements.**

Dans le cas où le conseil municipal décidait d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme aux règlements de la municipalité.

Toute personne intéressée est admise à faire valoir ses objections au projet précité en les laissant savoir par écrit à la secrétaire de la municipalité avant la tenue de la séance du conseil ou en se présentant à cette dernière pour faire valoir ses objections verbalement.

**DONNÉ** aux Éboulements ce 17<sup>e</sup> jour de juillet 2020.

---

LINDA GAUTHIER  
Directrice générale et secrétaire-trésorière